VILLE DE VARENNES SÉANCE GÉNÉRALE

11 MARS 2013 20 H

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 21 janvier 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne

Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et

greffier

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES (SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne à l'assemblée la séance spéciale tenue le 25 mars prochain pour octroyer le contrat de construction de la nouvelle bibliothèque.

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Sujet discuté lors de la séance spéciale du 18 février
- Section de la montée de la Baronnie visée par le contrat à octroyer à DJL

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-070 Approbation procès-verbal Séance générale 4 février 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 février 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques & greffier.

2013-071 Approbation procès-verbal Séance spéciale 18 février 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 février 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur général et greffier adjoint.

Adoptée.

2013-072 Approbation des comptes – février 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de février 2013 :

Fonds d'administration :

4 216 643.84 \$

(Chèques numéros 10961 à 11208 et 11209 à 11393, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Les chèques 10243, 10644 et 2742 ont été annulés

Fonds des dépenses en immobilisation :

442 309.44 \$

(Chèques numéros 1166 à 1186)

Certificat de la trésorière numéro 2372

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-11 Règlement 782-1 modifiant le règlement 782 sur l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 782-1 modifiant le règlement 782 sur l'utilisation de l'eau potable.

A-2013-12 Règlement 786-1 modifiant le règlement 786 afin d'ajouter des dispositions concernant les compensations et les dossiers payés par anticipation

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 786-1 modifiant le règlement 786 afin d'ajouter des dispositions concernant les compensations et les dossiers payés par anticipation.

A-2013-13 Règlement 795 décrétant l'amélioration du skate-park (skate plaza) situé dans le parc St-Charles et décrétant à cette fin, une dépense de 232 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 170 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 795 décrétant l'amélioration du skate-park (skate plaza) situé dans le parc St-Charles et décrétant à cette fin, une dépense de 232 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 170 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoption – Second projet de règlement 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453 soit et est adopté.

Adoptée.

2013-074 Adoption – Second projet de règlement 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208 soit et est adopté.

2013-075 Adoption – Second projet de règlement 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221 soit et est adopté.

Adoptée.

2013-076 Adoption – Règlement 791 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 791 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

Adoptée.

2013-077 Adoption – Règlement 792 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible consommation d'eau potable

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 792 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible consommation d'eau potable.

Adoptée.

2013-078

Adoption – Règlement 793 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'Entente portant sur la délégation de compétence à la MRC de Marguerite d'Youville pour établir une Cour municipale commune et sur l'établissement de cette Cour

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 793 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'Entente portant sur la délégation de compétence à la MRC de Marguerite d'Youville pour établir une Cour municipale commune et sur l'établissement de cette Cour.

Adoptée.

2013-079

Adoption – Règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc St-Charles et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 350 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc St-Charles et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 350 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; à la demande de Mme Manon Provençale, monsieur le maire mentionne que le type de bâtiment autorisé sur place est précisément le type de bâtiment prévu au PPU du centre-ville pour ce secteur et donne le détail des marges autorisés.

2013-080

Dérogation mineure no 1060-18-5262

Construction d'un bâtiment principal (marges avant, latérale gauche, marge arrière et nombre de cases de stationnement) 2542, route Marie-Victorin

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal sis au 2542, route Marie-Victorin (marge avant, latérale gauche, marge arrière et nombre de cases de stationnement);

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 2013-02-12 du 13 février 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande majoritairement d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 20 février 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1060-18-5262 en prenant en considération les dérogations mineures relatives à la marge avant, latérale gauche, la marge arrière et le nombre de cases de stationnement, tel que montré sur le plan préparé par monsieur Éric Choinière, arpenteur-géomètre le 5 décembre 2012, minute 12078.

La présente dérogation mineure est cependant accordée sous réserve du dépôt, tel que prévu au règlement sur les permis et certificats ainsi que sur le règlement de construction, quant à la présence de zone de mouvement de terrain et de compaction du sol.

Le terrain porte les numéros de lots 66-73-P et 66-74-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-642.

Adoptée.

2013-081 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1060-18-5262 2542, route Marie-Victorin Construction d'un bâtiment principal

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-02-11 du 13 février 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. no 1255-71-2509 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté aux plans UR-2013-5001 et 5003A7 sis au 2542, Marie-Victorin sur les lots 66-73-P et 66-74-P dans la zone H-642.

De plus, cette autorisation est conditionnelle à l'utilisation de maçonnerie sur la totalité de toutes les façades, à ce que la couleur du cabanon soit la même que celle du revêtement du bâtiment principal et au dépôt d'un plan d'architecte paysager pour l'aménagement du terrain.

Adoptée.

2013-082 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1254-99-6094 1406, boulevard Lionel-Boulet Construction d'un nouveau bâtiment principal

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-02-14 du 13 février 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. nº 1254-99-6094 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal tel que présenté aux plans UR-2013-5008A2 et UR-2013-5008A3 sis au 1406, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 282-10 dans la zone I-207, conditionnellement au dépôt d'un plan des aménagements paysagers complet, à la plantation d'arbres le long des lignes latérales du terrain, à l'installation une clôture opaque et la définition de l'aire d'entreposage extérieur. Toutefois, le comité recommande fortement de transférer l'escalier extérieur sur le mur droit à l'intérieur du bâtiment.

2013-083 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0959-57-9201 2069, Marie-Victorin, local 105

Installation d'une cheminée en saillie de la façade avant du bâtiment principal (Équipement Café Latitude Zéro)

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-02-13 du 13 février 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 0959-57-9201 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour Installation d'une cheminée en saillie de la façade avant du bâtiment principal (Équipement Café Latitude Zéro) tel que présenté au plan UR-2013-5006A2 sis au 2069, Marie-Victorin, local 105, sur les lots 78-5 et 78-6 dans la zone C-601.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes d'usages conditionnels ci-après ; aucune intervention.

2013-084 Usages conditionnels 249, rue Ludger-Duvernay

Considérant la demande présentée par le requérant pour l'agrandissement d'un bâtiment principal pour aménager un logement complémentaire au 249, rue Ludger-Duvernay;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 20 février 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 2013-02-15 du 13 février 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal pour aménager un logement complémentaire au 249, rue Ludger-Duvernay sur le lot 138-212 dans la zone H-425, tel que montré sur les plans UR-2013-5010A3 à UR-2013-5010A6.

Adoptée.

2013-085 Usages conditionnels 236, boul. de la Marine

Considérant la demande présentée par le requérant pour régulariser la présence d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée au 236, boulevard de la Marine;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 20 février 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande:

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 2013-02-16 du 13 février 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis pour régulariser la présence d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée au 236, boulevard de la Marine sur le lot 90-6 dans la zone H-503, tel que montré sur les plans UR-2013-5011A2 à UR-2013-5011A4.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2013-086 Acquisition – Instauration de panneaux sur mesure avec attachesvéhicules 214 et 614 Service de sécurité incendie

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fabrication sur mesure de panneaux installés dans les coffres des camions avec attaches, supports et accessoires:

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant la recommandation du Service de sécurité incendie daté du 5 février 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Solutions Proactives Inc., selon sa soumission du 25 janvier 2013, pour la fabrication sur mesure de panneaux installés dans les coffres des camions avec attaches, supports et accessoires, pour un montant total de 10 900.00 \$ plus taxes. Le financement se fait par le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de 3 ans à compter de 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2361

Adoptée.

2013-087 Acquisition d'une remorque de 30 000 livres neuve

Considérant la demande de prix effectuée auprès de cinq (5) fournisseurs pour l'acquisition d'une remorque de 30 000 livres neuve;

Considérant la réception de prix de trois (3) fournisseurs;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 février 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Remorque 116, de Saint-Basile-Le-Grand, pour l'acquisition d'une remorque de 30 000 livres neuve, pour un montant total de 19 200.83 \$ taxes incluses. Le remboursement de cette somme par le fonds d'administration au fonds de roulement, s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2369

Adoptée.

2013-088 Location avec option d'achat d'un véhicule utilitaire sport neuf 2013, de marque Toyota, modèle highlander hybride Rejet des soumissions du premier appel d'offres

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location avec option d'achat d'un véhicule utilitaire sport neuf 2013, de marque Toyota, modèle highlander hybride;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant qu'aucune des deux (2) soumissions n'est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal rejette en totalité les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

Adoptée.

2013-089 Location avec option d'achat d'un véhicule utilitaire sport neuf 2013, de marque Toyota, modèle highlander hybride Duval Toyota

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location avec option d'achat d'un véhicule utilitaire sport neuf 2013, de marque Toyota, modèle highlander hybride;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 11 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Duval Toyota*, de Boucherville, pour la location avec option d'achat d'un véhicule utilitaire sport neuf 2013, de marque Toyota, modèle highlander hybride, pour un montant total de 29 578.84 \$ taxes incluses, soit 821.63 \$ taxes incluses par mois pour une période de 36 mois; et d'un montant de 12 \$ pour les droits spécifiques sur les pneus et de 381.88 \$ pour les frais d'immatriculation.

La location débutera le lundi 25 mars 2013. Le remboursement de cette somme est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2373

2013-090 Réfection des balcons et boiserie de l'hôtel de ville Marcha Construction Inc.

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection des balcons et boiserie de l'hôtel de ville;

Considérant la réception de huit (8) soumissions;

Considérant la recommandation du Service du génie daté 25 février 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Marcha Construction Inc., selon sa soumission du 19 février 2013, pour la réfection des balcons et boiserie de l'hôtel de ville, pour un montant total de 452 910.67 \$, incluant les frais d'imprévus et toutes taxes.

Le mandat sera octroyé sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement 788.

Certificat de la trésorière numéro 2378

Adoptée.

2013-091 Travaux de correction de fondation de pierre et pavage par enrobé coulé à froid pour un tronçon de la montée de la Baronnie Construction DJL Inc.

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de correction de fondation de pierre et pavage par enrobé coulé à froid pour un tronçon de la montée de la Baronnie;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant la recommandation du Service du génie daté du 25 février 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Construction DJL Inc., selon sa soumission du 19 février 2013, pour les travaux de correction de fondation de pierre et pavage par enrobé coulé à froid pour un tronçon de la montée de la Baronnie, pour un montant total de 260 461.21 \$ incluant les frais d'imprévus et toutes taxes. Cette dépense est imputable à même le règlement 790.

Certificat de la trésorière numéro 2368

Adoptée.

2013-092 Acquisition d'une excavatrice sur chenille neuve 2012 ou 2013 *Cimi Inc.*

Considérant l'appel d'offres public pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille neuve 2012 ou 2013;

Considérant la réception de six (6) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 février 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Cimi Inc., de Saint-Nicolas (Beloeil), selon sa soumission du 27 février 2013, pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille neuve 2012 ou 2013, pour un montant total de 116 943.91 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2370

Adoptée.

2013-093 Surveillance des parcs et espaces publics Rejet des soumissions du premier appel d'offres

Considérant l'appel d'offres public pour la surveillance des parcs et espaces publics;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant l'écart significatif du prix soumis et le prix de l'estimation budgétaire;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 février de reprendre le processus d'appel d'offres sur invitation pour une année:

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal rejette la soumission reçue et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser le soumissionnaire en conséquence.

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner en appel d'offres.

Adoptée.

2013-094 Travaux de marquage de chaussées 2013 avec option de reconduction d'un (1) an en 2014

Marquage Signalisation Rive Sud B.A. Inc.

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de marquage de chaussées 2013 avec option de reconduction d'un (1) an en 2014;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 février 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc.*, de Saint-Constant, selon sa soumission du 27 février 2013, pour les travaux de marquage de chaussées 2013 avec option de reconduction d'un (1) an en 2014, pour un montant total de 86 091.61 \$ incluant les frais d'imprévus et toutes taxes. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2371

Adoptée.

2013-095 Réhabilitation sans tranchée d'une conduite d'eau potable par la technique de chemisage/gainage interne sur la rue Dalpé J. Dufresne Asphalte

Considérant l'appel d'offres public pour la réhabilitation sans tranchée d'une conduite d'eau potable par la technique de chemisage/gainage interne sur la rue Dalpé;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 7 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, J. Dufresne Asphalte, selon sa soumission du 28 février 2013, pour les travaux de réhabilitation sans tranchée d'une conduite d'eau potable par la technique de chemisage/gainage interne sur la rue Dalpé, pour un montant total de 542 003.65 \$ incluant les frais d'imprévus et toutes les taxes, conditionnellement à l'obtention de sa certification BNQ avant l'exécution des travaux

Le mandat sera octroyé sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement 787.

Certificat de la trésorière numéro 2380

Adoptée.

2013-096 Subvention à la Maison des jeunes de Varennes pour le Festival jeunesse 2013

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 février 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à remettre à la Maison des jeunes de Varennes la subvention au montant de 1 300 \$ dans le cadre du Festival jeunesse 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2365

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2013-097 Autorisation de signature Acte de vente entre Service de rénovation R.S. Inc. et la Ville de Varennes

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire, Martin Damphousse, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente entre Service de rénovation R.S. Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2013-098 Autorisation de signature Option de servitude et acte de servitude - Gaz métro – Eau boisé

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'option de servitude entre Gaz Métro Inc. et la Ville de Varennes; tel option est jointe à la présente comme si au long reproduit;

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude qui en découlera.

Adoptée.

2013-099 Modification à la résolution numéro 2013-049

Gestion du complexe aquatique, entretien de la Maison des jeunes et surveillance et entretien des bassins aquatique extérieurs

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2013-049 adoptée par le conseil municipal le 4 février 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2013-049 en modifiant les montants des items suivants :

- Location et gestion de la piscine intérieure et l'entretien de la Maison des Jeunes pour une durée de 36 mois, avec prolongation possible pour deux (2) années supplémentaires pour un montant total de 897 630.47 \$ toutes taxes incluses.
- Surveillance et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs pour les années 2013 à 2015, avec prolongation possible pour deux (2) années supplémentaires pour un montant total de 120 598.08 \$ toutes taxes incluses.

2013-100 Émission d'obligation 2 375 000 \$ - 26 mars 2013 Adjudication : Valeurs mobilières Desjardins Inc.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 554, 555, 557, 663, 667, 693, 766 et 772, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligation, datée du 26 mars 2013, au montant de 2 375 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98, 61500	140 000 \$ 144 000 \$ 148 000 \$ 152 000 \$ 1 791 000 \$	1.35000 % 1.40000 % 1.70000 % 1.90000 % 2.20000 %	26-03-2014 26-03-2015 26-03-2016 26-03-2017 26-03-2018	2.46172 %
Marchés mondiaux CIBC Inc.	98.47800	140 000 \$ 144 000 \$ 148 000 \$ 152 000 \$ 1 791 000 \$	1.45000 % 1.55000 % 1.75000 % 2.00000 % 2.20000 %	26-03-2014 26-03-2015 26-03-2016 26-03-2017 26-03-2018	2.50907 %
Financière Banque Nationale Inc.	98.65600	140 000 \$ 144 000 \$ 148 000 \$ 152 000 \$ 1 791 000 \$	1.60000 % 1.75000 % 1.90000 % 2.10000 % 2.30000 %	26-03-2014 26-03-2015 26-03-2016 26-03-2017 26-03-2018	2.57208 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98.41100	140 000 \$ 144 000 \$ 148 000 \$ 152 000 \$ 1 791 000 \$	1.50000 % 1.55000 % 1.85000 % 2.05000 % 2.25000 %	26-03-2014 26-03-2015 26-03-2016 26-03-2017 26-03-2018	2.57670 %
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	98.49620	140 000 \$ 144 000 \$ 148 000 \$ 152 000 \$ 1 791 000 \$	1.50000 % 1.60000 % 1.85000 % 2.10000 % 2.35000 %	26-03-2014 26-03-2015 26-03-2016 26-03-2017 26-03-2018	2.64646 %

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse pour la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 375 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins Inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière ou trésorière adjointe en son absence soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance; QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou trésorière adjointe en son absence à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

2013-101 Émission d'obligations 2 375 000 \$ - Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 375 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT#	POUR UN MONTANT DE \$
554	32 300 \$
555	40 154 \$
557	155 200 \$
663	34 100 \$
667	272 600 \$
693	1 584 000 \$
766	169 794 \$
772	86 852 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 375 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 mars 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe en son absence à signer le document requis par le système bancaire

canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 2020, boulevard René-Gaultier, Varennes (Québec) J3X 1N9;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière ou la trésorière adjointe en son absence. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

2013-102 Émission d'obligations 2 375 000 \$ - 26 mars 2013 Prolongation

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes avait le 7 février 2013, un montant de 539 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 998 000 \$, pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 554 555 557 663 667;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 4 646 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 534 354 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 26 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes emprunte 534 354 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 19 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

2013-103 Émission d'obligations 2 375 000 \$ - 26 mars 2013 Courte échéance

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 375 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 554 555 557 663 667 693 766 772, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 mars 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 663 667 693 766 772, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2013-104 Demande de transferts budgétaires 2012

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 231 694 \$ pour 2012, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 8 mars 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récité.

Adoptée.

2013-105 Adhésion au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papiers recyclés de la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant l'adoption, par la MRC de Marguerite-d'Youville de la résolution 2013-01-023 relativement au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés par appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achat avec les municipalités de la MRC de Marguerite d'Youville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à procéder, pour la période du 14 mai 2013 au 13 mai 2014, à un appel d'offres public concernant ledit regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées;

Que la directrice des Finances et trésorière soit autorisée à signer tout document donnant effet aux présentes.

2013-106 Regroupement régional pour mandater l'union des municipalités du Québec pour l'achat de différents produits utilisés en sécurité incendie

Attendu que la MRC de Marguerite-D'Youville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Varennes désire participer à cet achat regroupé, pour se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes participe au regroupement régional ayant pour but de confier à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Ville;

Que la Ville de Varennes participe au regroupement régional ayant pour but de confier à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le choix de certains produits soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à la MRC qui transmettra à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville reconnaît que la MRC lui facturera au prorata de ses achats les frais de gestion de l'UMQ pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1 % (100 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,25 % (150 \$ minimum) pour les non-membres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

2013-107 Compensation - des effets budgétaires inacceptables pour la Ville de Varennes

Attendu que le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Attendu que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

Attendu que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

Attendu que la Ville de Varennes s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Il est résolu par la Ville de Varennes de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Varennes pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

Il est résolu par la Ville de Varennes de faire parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ ainsi qu'à Monsieur le Ministre Stéphane Bergeron.

2013-108 Proposition de partenariat Entre l'UMQ, l'ACJQ et la Ville de Varennes

Attendu que chaque année 5 000 jeunes quittent les Centres jeunesse du Québec à leur majorité sans nécessairement avoir tout le bagage nécessaire à une transition harmonieuse vers l'autonomie:

Attendu que les jeunes des Centres jeunesse rêvent d'intégrer leur communauté et d'y contribuer en partageant leurs talents et leurs compétences. Ils ont besoin de croire en leur avenir;

Attendu que l'UMQ a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des Centres jeunesse du Québec;

Attendu que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Attendu que le premier volet du projet se traduit par une activité annuelle de souscription dans le cadre des assises annuelles de l'UMQ;

Attendu que le conseil d'administration de l'UMQ a résolu le 7 septembre 2009 que l'activité de levée de fonds au bénéfice des jeunes des Centres jeunesse du Québec soit maintenue de façon récurrente dans le cadre des Assises annuelles de l'UMQ et que chaque région puisse en bénéficier tour à tour;

Attendu que cette activité permet d'amasser une somme de 10 000 \$ chaque année, et a permis de soutenir différents projets d'autonomie pour les jeunes des Centres jeunesse;

Attendu qu'en 2013 un deuxième volet de ce projet sera mis en œuvre visant le développement d'un programme d'employabilité en collaboration avec les municipalités membres de l'UMQ;

Attendu que ce deuxième volet du projet s'inscrit en droite ligne avec les engagements du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

Attendu qu'en 2002, l'ACJQ a mis en place un Programme Qualification des jeunes (PQJ) qui a pour but de prévenir la marginalisation de jeunes des Centres jeunesse au moment où ils atteignent leur majorité et que cesse leur prise en charge;

Attendu que la Ville de Varennes désire joindre se mouvement de solidarité envers les jeunes des Centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des occasions de développer leur employabilité.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes convient de réserver un emploi d'été à un jeune des Centres jeunesse de la région de la Montérégie.

2013-109 Demande d'autorisation à la CPTAQ Ferme Normand Jodoin inc. et Alain Geoffrion Morcellement à des fins agricoles

Considérant que les codemandeurs, Alain Geoffrion et Nathalie Thomas, sont propriétaires des lots ou partie des lots 175, 177, 182, 183 et 183A du cadastre de la paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de 62.4 ha;

Considérant que le codemandeur, Alain Geoffrion, est un producteur agricole de Varennes spécialisé en grandes cultures et légumes de transformation, qui exploite parallèlement à son emploi hors ferme, une partie de sa propriété et loue la balance à la codemanderesse, Ferme Normand Jodoin Inc.;

Considérant que la demanderesse, ferme Normand Jodoin Inc. est une exploitation agricole d'envergure, spécialisée en grandes cultures et légumes de transformation de Varennes;

Considérant que la demande permettra à la fois de consolider et sécuriser les superficies exploitées de la demanderesse et de rationaliser et optimiser l'utilisation et la rentabilité des actifs agricoles du codemandeur;

Considérant qu'il s'agit d'une demande de morcellement à des fins agricoles qui bénéficiera à deux exploitations agricoles de Varennes qui poursuivront les activités de grandes cultures sur leur partie respective de la propriété visée et demeureront partie intégrante de la communauté agricole de Varennes;

Considérant que le projet n'aura aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricole et que l'homogénéité du territoire et de la communauté sera préservée;

Considérant que les entités foncières créées demeureront en termes d'usages et de superficies fortement représentatives des propriétés du secteur;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolut à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'appuyer la demande et de recommander fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'aliénation, dans le cadre d'un morcellement à des fins agricoles, des lots ou parties des lots 177, 182, 183 et 183A du cadastre de la paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de 36.4 ha, telle que localisée sur le plan préparé par Daniel Labbé, agronome et joint à la demande.

Adoptée.

2013-110 Demande d'assistance financière Fête nationale du Québec

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la Ville de Varennes souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Attendu que la Ville de Varennes a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec appui du mandataire régional de du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

Que la Ville de Varennes autorise Madame Jocelyne Doyon à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, une demande d'assistance financière pour l'événement à tenir le 24 juin 2013.

Adoptée.

2013-111 Travaux d'entretien (2013) des branches 3 et 4 de la rivière Notre-Dame Engagement de la Ville de Varennes

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que confirmation soit donnée à la MRC de Marguerite-D'Youville que la Ville a pris connaissance des travaux d'entretien des branches 3 et 4 de la rivière Notre-Dame prévus pour l'année 2013 et qu'elle s'engage à défrayer les coûts s'y rattachant;

Que requête soit transmise à la MRC relativement auxdits travaux d'entretien afin d'inclure dans le devis d'appel d'offres de services professionnels, au nom de la Ville de Varennes, la détermination des superficies contributives détaillées de drainage pour fins de taxation des propriétaires concernés;

Que lesdits coûts seront répartis entre les propriétaires touchés par les travaux.

Adoptée.

2013-112 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées Bilan 2012 et Plan d'action 2013 – Adoption Nomination des membres du comité

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le Bilan de l'année 2012 (annexe A) ainsi que le Plan d'action 2013 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes (annexe B) qui sont joints en annexe des présentes comme si au long récités.

2013-113 Adoption – Politique d'embauche du personnel étudiant

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la politique d'embauche du personnel étudiant;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique intitulée « Embauche du personnel étudiant » datée du 11 mars 2013, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace toute politique existante en vigueur à ce sujet.

Adoptée.

2013-114 Mouvement du personnel Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2013-03 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 6 mars 2013.

Adoptée.

2013-115 Embauche – Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement Monsieur Dominic Scully

Considérant le rapport de recommandation des Ressources humaines en date du 5 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de M. Dominic Scully au poste de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 8 avril 2013 sous réserve d'une période de probation de six mois de calendrier à compter de la date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

2013-116 Congé sans solde d'un an Madame Josée Lamoureux, directrice générale adjointe

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu.

D'accepter la demande de congé sans solde, d'une période de douze mois à compter de la date de son départ, de madame Josée Lamoureux, directrice générale adjointe.

Madame la conseillère Lyne Beaulieu demande le vote. Monsieur le maire appelle le vote.

Ont voté pour : monsieur le maire Martin Damphousse, messieurs et madame les conseillers Joël Beauchemin, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin.

Ont voté contre : Monsieur et Mesdames les conseillers Lyne Beaulieu, Francis Rinfret et Natalie Parent.

Adoptée à la majorité.

A-2013-14 Règlement 631-21 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'amender la tarification des annexes F et J

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-21 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'amender la tarification des annexes F et J.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Conformément à l'article 322 de la loi sur les cités et villes, le greffier procède à la lecture d'une lettre reçue par M. Bissonnette
- Circulation en poids excessif véhicule lourd chemin de la Côte-Bissonnette en période de dégel
- Augmentation de taxes municipales
- Liste des entrepreneurs ayant leur entrée charretière sur le chemin de la Côte-Bissonnette
- Demande de gel du taux de taxe municipale pour les années futures
- Délégation du conseil à divers congrès
- Rejet des soumissions en service informatique
- Nombre d'employés à la Ville de Varennes et taille de la masse salariale
- Demande de réinstallation pour les années futures d'une patinoire extérieure au parc Ki-Ri
- Délais pour procéder à une démolition autorisée par résolution du conseil
- Nombre de multi logements planifiés à terme sur le boulevard Marie-Victorin entre la rue Quévillon et la montée de Picardie
- Modalité d'application pour la subvention de remplacement de toilette
- Demande de réduction de la période d'utilisation et de l'horaire d'ouverture des jeux d'eau
- Localisation des branches 3 et 4 de la rivière Notre-Dame
- Demande de coupe de branche pendant la période estivale en contrebas de la promenade Marguerite-D'Youville
- Mode d'initiation et renseignement disponible pour les travaux de cours d'eau
- Bas taux de financement municipal
- Émission « Today in america »
- Section de la rue Dalpé concernée par le mandat à J. Dufresne Asphalte
- Montant de la subvention demandée pour la fête nationale
- Raison du congé sans solde accordé pendant la présente séance

- Localisation des travaux prévue pour le skate-park
- Localisation et nature des travaux prévus au parc Saint-Charles
- Demande d'installation d'abri pour les joueurs au terrain de soccer football synthétique
 - Pourcentage Augmentation de l'évaluation pour un immeuble à logement
- sur la rue D'Youville
- Projet éventuel de développement sur le site les ateliers municipaux

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieu	ır le maire lève l'assemblée à 22 heures.
Le maire,	Le directeur des Services juridiques et greffier,
Martin Damphousse	Me Marc Giard, OMA